

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

S&P Resin Epoxy 55 (Comp. B)

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Utilisation de la substance/de la préparation	Durcisseur pour résine époxy
Identification de la société/entreprise	S&P Reinforcement International AG Seewernstrasse 12 CH-6423 Seewen/SZ Switzerland +41 41 825 00 70 / info@sp-reinforcement.eu (8 – 17 h)
Téléphone en cas d'urgence	145 / +41 44 251 51 51 (Swiss Toxicological Info Center - 24h)
Date de révision	14.04.2011
Version	1

2. Identification des dangers



C - Corrosif.
N - Dangereux pour l'environnement.

Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/Information sur les composants

Caractéristiques chimiques Adhésif.

Composants		Symbole(s)	Phrase(s) de risque	CAS	EINECS
Benzyl alcohol	25% - 50%	Xn	R-20/22	100-51-6	202-859-9
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	25% - 50%	C	R-21/22-34-43-52/53	2855-13-2	220-666-8
m-Xylene-a-a'-diamine	15% - 20%	C	R-34-43-20/22-	1477-55-0	216-032-5



Reinforcement International AG

			52/53		
nonylphenol	2.5% - 5%	C,N	R-22-34-62-63-50/53	25154-52-3	246-672-0

4. Premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié	Utiliser un produit chimique sec, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Équipement spécial pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Stockage	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Suisse	m-Xylylenediamine Valeurs limites d'exposition 0,1 mg/m ³ Intoxication par résorption cutanée possible
Contrôle de l'exposition professionnelle	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Protection individuelle	
Protection respiratoire	Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Appareil respiratoire avec filtre A/P2.
Protection des mains	Gants en Nitrile. Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: 1 h.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN 166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme	Visqueux.
Couleur	Jaune clair.
Odeur	D'amine.
Propriétés physiques et chimiques	pH > 10 . Point d'éclair: > 110 °C. Solubilité dans l'eau: partiellement soluble. Solubilité dans les graisses: partiellement soluble. Point/intervalle de fusion – pas déterminé. Point/intervalle d'ébullition – pas déterminé. Densité 1.1 g/ml. Limites d'explosivité: non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.
Conditions à éviter	Sources directes de chaleur.
Matières à éviter	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Benzyl alcohol DL50/orale/rat = 1230 mg/kg. 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine DL50/orale/rat = 1030 mg/kg.
Effets locaux	Provoque des brûlures.
Toxicité à long terme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
Résultats de l'évaluation PBT	Cette préparation contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT).
Autres effets nocifs	pollue fortement l'eau (WGK-D : 3 - par l'intéressé lui-même).

13. Considérations relatives à l'élimination

Résidus de produit / produit non utilisé	Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 08 01 11. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Proper shipping name POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, m-Xylene-a-a'-diamine) No ONU 2735. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8. Code de classement C7. Risk No. 80. Quantités limitées LQ7. Code de tunnel 3 (E)
IMO	Proper shipping name Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, m-Xylene-a-a'-diamine) No ONU 2735. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8. Quantités limitées 5 L. No EMS F-E, S-B.
ICAO	Proper shipping name Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. * (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, m-Xylene-a-a'-diamine) No ONU 2735. Classe 8. Groupe d'emballage III. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 818 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y818 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 820 (60 L).

15. Informations réglementaires

Symbole(s)	C - Corrosif. N - Dangereux pour l'environnement.
Phrase(s) de risque	R34: Provoque des brûlures. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) de sécurité	S1/2: Conserver sous clef et hors de portée des enfants. S24: Éviter le contact avec la peau. S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage. S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S60: Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.



Reinforcement International AG

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Benzyl alcohol, CAS-No. 100-51-6, CE-No. 202-859-9
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, CAS-No. 2855-13-2, CE-No. 220-666-8
nonylphenol, CAS-No. 25154-52-3, CE-No. 246-672-0
m-Xylene-a-a'-diamine, CAS-No. 1477-55-0, CE-No. 216-032-5

Informations réglementaires

Classé et étiqueté conformément aux directives de la CE.
VOC (CH) = 0%

16. Autres données

Utilisation recommandée

Uniquement pour utilisation industrielle.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R22: Nocif en cas d'ingestion.
R34: Provoque des brûlures.
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité.